

Publié le 28 février 2019

## Élections des locataires 2018 : la CNL et la CLCV en tête des résultats

Du 15 novembre au 15 décembre 2018 se sont déroulées les élections des locataires au conseil d'administration ou de surveillance des Entreprises publiques locales (Epl) gérant des logements sociaux. Les résultats de ces élections montrent une augmentation de 11% de participation des électeurs.



Ces élections, qui ont lieu tous les 4 ans, permettent aux locataires du parc social d'élire leurs représentants qui siégeront au conseil d'administration ou de surveillance de leur Epl bailleur. Elles ont eu lieu cette année dans un contexte particulier qui a conduit certaines d'entre elles, dont notamment les Epl de La Réunion, à décaler leurs élections à la fin de janvier 2019.

Les résultats confirment que la CNL<sup>1</sup> est l'association qui a obtenu le plus de sièges avec plus de 36 %, soit 54 locataires élus. La CLCV<sup>2</sup> et la CSF<sup>3</sup> ont obtenu respectivement 35 et 19 sièges soit 23 % et 13 % du nombre total de sièges à pourvoir parmi les Epl ayant organisé ces élections. L'AFOC<sup>4</sup> et la CGL<sup>5</sup> ont obtenu chacune 8% des suffrages exprimés. 28 Epl de logement social n'ont pas pu organiser ces élections compte tenu du fait qu'aucune association n'avait présenté de liste pour leur parc locatif social.

Bien que plus de 71 % des Epl ont permis à leurs locataires de voter par correspondance, le taux de participation à ces élections reste très faible, puisque seulement 16 % des inscrits ont participé au vote.

<sup>1</sup>**CNL** : créée il y a un siècle, la Confédération nationale du logement regroupe 70 000 familles adhérentes et 700 représentants élus aux conseils d'administration des organismes d'habitat social. La CNL est présente dans 13 régions, organisée en 89 fédérations départementales avec 4 600 amicales. [lacnl.com](http://lacnl.com)

<sup>2</sup>**CLCV** : créée en 1952, l'association nationale de défense des consommateurs et usagers

(Consommation, logement et cadre de vie) défend les intérêts des consommateurs (agrément en 1975), la représentation des locataires (agrément en 1982), l'éducation populaire (agrément en 1983), etc. Elle fédère un réseau de 360 associations locales et compte 31 000 adhérents. [clcv.org](http://clcv.org)

<sup>3</sup>**CSF** : créée en 1946, elle compte 35 000 adhérents, 70 unions départementales et 500 implantations locales. La CSF gère aussi 170 services d'aide à domicile, 50 haltes-garderies et centres de loisirs sans hébergement... [la-csf.org](http://la-csf.org)

<sup>4</sup>**AFOC**. L'Association Force ouvrière consommateurs a été créée en 1974 par le syndicat Force ouvrière pour élargir son action de défense des intérêts des salariés au domaine de la consommation. Ses missions : informer, conseiller, représenter les consommateurs, défendre les locataires. [afoc.net](http://afoc.net)

<sup>5</sup>**CGL**. Créée en 1954, la Confédération générale du logement défend « *le droit au logement et les droits du logement* ». Association de consommateurs reconnue par l'Etat, la CGL regroupe 350 associations locales et 20 000 adhérents. [lacgl.fr](http://lacgl.fr)

**À télécharger**